

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE - DÉROGATION MINEURE – 247, BOULEVARD GOUIN EST

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 11 avril 2022 à 19 h, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 247, boulevard Gouin Est, lequel est érigé sur le lot 1 996 120 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait une marge latérale gauche minimale de 0,93 mètre au lieu de 1,5 mètre pour la portion arrière du bâtiment, et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Conformément aux arrêtés ministériels en vigueur du ministère de la Santé et des Services sociaux, cette demande de dérogation mineure sera soumise à une procédure de consultation écrite de 15 jours suivant la publication du présent avis.

Les questions ou commentaires des personnes désirant s'exprimer à ce sujet doivent être reçus au bureau du secrétaire d'arrondissement au plus tard le 25 mars 2022, soit :

Par courriel, en indiquant dans l'objet « Consultation écrite – Dérogation mineure », à l'adresse suivante: consultation-ecrite.arr-ac@montreal.ca

OU

Par la poste à l'adresse suivante :

Consultation écrite – Dérogation mineure
Bureau du secrétaire d'arrondissement
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600
Montréal (Québec) H2N 2H8

Les questions ou commentaires transmis par la poste doivent être reçus à l'adresse mentionnée au plus tard le 25 mars 2022 pour être considérés, et ce, indépendamment des délais postaux.

La documentation afférente à cette demande de dérogation mineure peut être consultée sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/ahuntsic-cartierville.

FAIT à Montréal, le 10 mars 2022.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauevert